

# Compte rendu de la séance

du mardi 13 février 2018

Date de convocation 06/02/2018

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Frédéric BOYER, Thierry GRIFFEL, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD

Absents représentés : Laurence RIVIERE par Cédric RUAULT

Secrétaire(s) de la séance: Philippe PIETRAVALLE

## Ordre du jour:

- Adressage : finalisation du projet
- Demande de lancement de la procédure de modification du PLU à la Communauté d'agglomération avec l'engagement financier du fonds de concours.
- Lecture du rapport annuel sur le service de prévention et de gestion des déchets
- Voirie communale
- Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### Adressage

Après analyse du dossier, il convient une fois de plus de procéder à des ajustements.  
La validation du projet est reportée à la prochaine séance de conseil municipal.

### Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ( DE 2018 001)

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération 20 février 2014.

L'objet de la modification porte sur :

- l'inventaire des bâtiments susceptibles de pouvoir changer de destination
- la modification de zonage (suite à erreur matérielle/nouveaux projets ou activités non répertoriés)
- la modification de certaines orientations du Règlement
- correction d'éléments ponctuels

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a étendu ses compétences aux documents d'urbanisme, conformément à l'article L.5214-16 du CGCT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de cette procédure de modification par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.151-1 à L.153-60,

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération et de la Commune, décidant d'étendre les compétences de la Communauté d'Agglomération aux documents d'urbanisme, tel qu'indiqué à l'article L.5214-16 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le lancement, la poursuite et l'achèvement par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet de la procédure de modification du PLU de Puybegon.
- ACCEPTE l'engagement financier par la voie de fonds de concours vers la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, pour un montant non défini.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rattachent.

#### Lecture du rapport annuel sur le service de prévention et de gestion des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2016 établi par la communauté de communes Tarn et Dadou sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le rapport est consultable en mairie.

#### Compétence voirie ( DE 2018 002)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet s'est dotée de la compétence voirie depuis le 1er janvier 2017.

Le périmètre retenu avait été défini dans le sens : "sont dites d'intérêt communautaire les voies communales hors agglomération dès lors qu'elles appartiennent au domaine public communal".

Aujourd'hui, il convient de décider du nouveau périmètre à retenir :

- 1- maintien en l'état actuel de la compétence en redéfinissant éventuellement à la marge le périmètre sur des rues entières et non par la seule limite d'agglomération pouvant couper certaines rues en deux de façon peu cohérente.
- 2- définition d'une liste de voies pour la zone située en agglomération.
- 3- transfert de l'intégralité des voies communales vers l'agglomération.

Après réflexion, le Conseil Municipal, décide :

- de transférer l'intégralité des voies communales vers l'agglomération
- désigne M. la Maire ou son premier adjoint Robert CINQ pour la participation aux ateliers voiries et tout acte s'y réfèrent

Les votes ont été de 10 pour le choix 3 et 1 pour le choix 1.

#### Questions diverses :

##### - Affaire COMMUNE-LAYOLE-BURATTO

M. le Maire fait un rapide rappel sur les faits qui oppose les conjoints BURATTO à la commune et M. LAYOLE.

Les deux parties sont venues séparément à notre demande pour trouver une solution amiable afin de rétablir le chemin rural du Roussel.

A l'issue de ces entrevues, nous avons eu une proposition de part et d'autre.

Aujourd'hui, il convient de proposer ses solutions à M. BURATTO et M. LAYOLE afin de trouver un arrangement qui puisse convenir à toutes les parties.

Rappelons que si un arrangement est trouvé grâce à l'attente amiable le chemin contournera le lac, en revanche si aucune solution n'est acceptée un rétablissement de l'assiette initiale s'imposera en vertu du jugement.

M. le Maire informera l'assemblée de la solution retenue lors de la prochaine réunion de conseil.

##### - Lotissement : projet

M. Le Maire informe le conseil que M. RONCO, promoteur, et M. SOULET, propriétaire des parcelles, sont venus en mairie pour le projet du futur lotissement sur la plaine de Larmès.

Les discussions sont en cours pour le nombre de lots, les installations à prévoir...

- Projets :

M. le Maire informe l'ensemble du conseil que plusieurs projets sont en cours de préparation afin de les présenter à l'assemblée pour réalisation ou non réalisation.

Parmi ces projets, il y a :

- rénovation de la salle de rencontres avec mise en accessibilité de l'intérieur et de l'extérieur

- création d'une halle multi-activité sur le pré de Larmès avec mise en place de panneaux photovoltaïques

- mise en accessibilité des cimetières, nouvelles installations, gestion des cimetières (mise à jour des plans, réglementation, procédure d'état d'abandon...)

Rappelons que ces projets seront tous soumis au vote du conseil municipal dans un ordre de priorité qui sera défini ultérieurement.

*La séance est levée à 23h50*

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	Représentée par RUAULT Cédric
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Absente
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Absente
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	Excusé
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	Absente